



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MME ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BRESSOLLES - CARAYON - CURETTI - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - GARDELLE - MAZARS E. - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à Mme FRASSIN.

M. LAROCHE a donné pouvoir à M. GARDELLE.

N° 2024/72

**Objet : Voirie : Travaux du pont sur le Vidalès sur la Commune de Saint-Julien du Puy
Attribution des travaux et plan de financement du projet de réparation**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de réparation du pont de Vidalès situé sur la Commune de Saint Julien du Puy. En effet, le talus de l'ouvrage doit être consolidé pour maintenir le passage des véhicules en toute sécurité. Suite à la consultation de plusieurs entreprises, celui de l'entreprise MAILLET TP apparait comme étant le mieux-disant pour un montant de 5 344,00 € HT.

Monsieur le Président présente ensuite le plan de financement proposé qu'il convient de soumettre pour approbation :

- CCLPA (80 %)	4 275,20€
- Commune de Saint-Julien du Puy (20 %)	<u>1 068,80 €</u>
	5 344,00 € HT

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le plan de financement du projet de réparation du pont de Vidalès sur la Commune de Saint-Julien du Puy comme détaillé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Commune de Saint Julien du Puy à hauteur de 20 % du montant HT par participation sur fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de réparation du pont de Vidalès situé sur la Commune de Saint Julien du Puy comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la Commune de Saint Julien du Puy à hauteur de 20 % du montant HT par participation sur fonds de concours,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Voirie 2024,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Didier VIALA